



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°21

Réunion Restreinte : Mardi 27 Novembre 2018
Bureau Exécutif : Mardi 04 Décembre 2018

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Noël RIFFAUD, Nicolas PEZZOLI, Olivier GONCALVES

Assistent : M. Maxime APRUZZESE (CTRA)

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 23.11 (PV 20) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La CRA félicite Mélanie ZAFRILLA, Arbitre Féminine Ligue, pour la naissance de sa fille FREYA en date du 09.11.2018.

CORRESPONDANCES

DE LA LIGUE :

Mails en date du 28.11, du 30.11, du 22.11 et 23.11 relatifs aux : PV 16 et 17 de la CRD, PV 14 de la CRAS et du PV 19 de la CRSR.

Mail en date du 04.12 relatif à la situation des indisponibilités des Arbitres de Ligue saisies sur MyFFF. Pointage avec fichier Excel suivi par la CRA ayant détecté des indisponibilités non déversées, va en rechercher les raisons. De plus, sur les alertes FOOT2000, la CRA a souhaité les limiter aux 3 motifs suivants : Indisponibilité – club appartenance – double désignation.

Pris connaissance de 12 mails envoyés par le service compétition de la Ligue relatifs à des décisions de la CR des Activités sportives sur des modifications d'horaires, de lieux et de reports et reprogrammation de matchs suite aux intempéries et terrains impraticables ou avec arrêts.

DES CLUBS :

ESP. PERNES : Mails en date du 27.11 relatif à la demande sur le défraiement des officiels en cas de match non joué et en date du 04.12 suite aux frais réglés lors d'une telle situation. Le calcul est le suivant : 35 € (frais mission) ajouté à (distance totale kms A/R – 86 kms) X 0.401 €. Suite contrôle par la CRA de la fiche de frais d'un officiel, une erreur d'application a été décelée, l'officiel a effectué directement au club le remboursement du trop-perçu.

CANNES A.S. : Mail en date du 04.12 relatif à leur demande de disposer de leurs 3 Arbitres sur une rencontre Séniors contre l'OGC NICE en date du 08.12 à 10h30. Accord validé par mail par la CRA avec, pour les demandes futures, les précisions quant aux noms des Arbitres et le niveau de compétition des équipes du match prévu. La CRA remercie par avance les clubs de préciser tous ces éléments lors de leurs futures demandes de mise à disposition d'Arbitres pour leurs matchs amicaux.

ISSOLE FUTSAL CLUB : Mail en date du 04.12 relatif à la demande de changement de désignation d'arbitres sur une rencontre du 08.12. Lu et pris note, la CRA n'est pas en mesure de pouvoir donner une suite favorable à leur demande.

LUYNES SPORTS : Mails en date du 28 et 29.11 relatif au non défraiement des Arbitres ayant officié sur la rencontre en U15R2 (25.11) car le club n'avait pas pu établir les chèques suite non désignation le vendredi. La CRA a transmis l'information à la CDA pour les Arbitres concernés. Même raison pour le match du 25.11 en R2 car le match ne s'étant pas joué, le pré-établissement des chèques au nom des Arbitres ne correspondait plus à ceux prévus par FOOT2000 (indemnité de match non joué).

DES ARBITRES :

Courrier :

- MARIANCZUK Sabrina : mail en date du 27.11 relatif à l'envoi du rapport de match du 24.11. Lu, la CRA, après échange par mail, confirme que suite à la saisie du rapport d'arbitrage sur MyFFF, il n'est pas nécessaire de l'envoyer en copie à la CRA sauf dans les cas précisés dans le protocole COMMUNICATION ARBITRES diffusé à tous les Arbitres et consultable sur l'espace personnel de MyFFF.
- SAADI Fouzi : mail en date du 02.12 relatif à l'envoi du rapport de match en N3 du 01.12. Mêmes consignes que ci-dessus. La CRA remercie par avance tous les Arbitres pour l'application future de ces dispositions.
- OUMANOU Sabri : mail en date du 03.12 relatif à son indisponibilité. La CRA a fait réponse par mail qu'elle ne devait pas être destinataire des messages mais plutôt la Ligue d'OCCITANIE.
- BERTRAND Vincent : mail en date du 04.12 relatif à une demande sur les matchs du 12.01.19. Lu et pris note par la CRA.
- DOUAY Gaëtan : mail en date du 29.11 relatif à la désignation sur 2 rencontres consécutives avec une équipe commune. Lu et pris note, information transmise au pôle Désignations pour suite à donner.

- CARLIER Thomas : mail en date du 28.11 relatif à la désignation sur un match U17R2 opposant HYERES FC à COTE BLEUE FC à COGOLIN. Lu et dossier traité par le service compétition.
- DAAS Camille : mail en date du 04.12 relatif à l'envoi de son rapport d'arbitrage complémentaire sur le match U18F A.S. BOUC-BEL-AIR/ST-HENRI et à sa demande quant aux prochaines désignations sur cette catégorie. Lu et pris note, transmis au pôle désignations pour suite à donner.
- BOUGET Romain : mail en date du 26.11 relatif à l'envoi du rapport d'arbitrage du match demandé par la CRA suite à la dégradation de son véhicule après la rencontre SC. TOULON/AC. AVIGNON en R1F le 11.11. Lu et pris note document ajouté au dossier photos du véhicule.
- ATTOUR Ahmed : mail en date du 29.11 relatif, depuis son retour en tant qu'Arbitre Central sur cette saison 2018/2019, sur la durée minime quant à sa réadaptation nécessaire et vis-à-vis des observations rapprochées. Lu et pris note, la CRA par l'intermédiaire du responsable du Pôle Observations a informé l'Arbitre sur les impératifs liés au nombre d'Observations à gérer et au retard pris sur l'établissement du dossier médical décalant sa reprise de l'arbitrage.
- EL AZZOUZI Abdessalam : courriers remis en CRA relatifs à sa demande de rattachement au club du F.C. COTE BLEUE et à sa demande à la DTA sous couvert de la CRA afin de pouvoir accéder au niveau fédéral par équivalence à sa catégorie d'Arbitre national au Maroc. Lu et transmis pour la première demande à la CR du Statut de l'Arbitrage, la deuxième sera envoyée à la DTA.
- ABBAD EL ANDALOSSI Marouane : mail en date du 30.11 relatif à la transmission de ses remerciements à la CRA ainsi que pour la confiance qu'elle lui témoigne quant à sa désignation en tant qu'Arbitre Assistant au 8° Tour de la Coupe de France. Il aura la chance d'avoir comme Arbitre central, notre CTRA Maxime APRUZZESE à SCHILTIGHEIM en Alsace.

La CRA profite de cet espace pour féliciter suite à leurs désignations à ce 8° Tour, les Arbitres de Ligue MEDITERRANEE suivants :

- CORTES Kévin – DARRAZ Foed avec Guillaume JANIN à SETE
- LUNGERI Louis – DENANTE Julien avec Rémi RASCLARD à ANNECY
- ABDELGHEFFAR Amar avec CONIGLIO Laurent Assistant et William LAVIS au centre à BASTIA.

La CRA remercie également tous les Arbitres ayant renvoyé au CTRA Maxime APRUZZESE leur retour sur le déroulement du stage ELITE du 26 au 28.10.

Indisponibilité médicale :

- BARHOUMI Bilel : mails en date du 28.11 en réponse à la demande de la CRA quant aux motifs de ses indisponibilités successives depuis le 22.10 liées à une fracture au pied et à l'erreur de saisie sur le motif de l'indisponibilité du fait de la saisie sur MyFFF avec un smartphone. Conséquence : mail en date du 02.12 relatif à la demande par la CRA pour la transmission du certificat médical lié à son arrêt initial.
- MILLET Valentin : mail en date du 30.11 relatif à son information sur l'évolution de son état physique au regard de son arrêt pour blessure depuis le 26.05.2017 et à sa situation d'inactivité arbitrale depuis cette date. Lu et pris note, par mail, la CRA le remercie pour cette information et lui demande de patienter jusqu'au rendez-vous avec son chirurgien courant janvier. La CRA l'informe des dispositions qui lui seraient appliquées dans le cadre du règlement intérieur de la CRA Art.25. La CRA lui souhaite bon courage et lui apporte son soutien moral.
- DEGHDICHE Amri : mail en date du 03.12 relatif à l'envoi du certificat médical initial suite à son indisponibilité à compter du 22.11 demandé par la CRA. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- CHAZAL Stéphanie : mail en date du 03.12 relatif à son impossibilité de pouvoir assurer l'arbitrage des matchs sur lesquels elle était désignée du fait d'une blessure survenue le matin du 02.12 et à la transmission du bulletin de situation rédigé par le centre hospitalier. La CRA remercie l'Arbitre pour la transmission du justificatif médical ainsi que l'information au pôle désignations pour son absence aux matchs.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure un prompt rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Autres indisponibilités :

- MOUDERY Philippe : mail en date du 30.11 relatif à l'envoi de son indisponibilité tardive pour une rencontre le 02.12 en jeunes le matin car, n'étant pas désigné, il avait programmé d'être pris en tant que dirigeant de son club en U14 à la même heure. Lu et pris note, la CRA l'a informé par mail en retour des difficultés engendrées par cette indisponibilité non prévue surtout en cette période de matchs reportés. Le rappel de cet aspect du règlement intérieur de la CRA signifie que tout Arbitre disponible est désignable.
- BENSaid Rédouan : mail en date du 28.11 relatif d'une part à la transmission d'un mail le 26.11 pour une indisponibilité le 01.12 à 14h00 (Coupe Nationale Corpo) à NICE et à la réception de la capture d'écran liée à ton emploi du temps justifiant l'impossibilité de pouvoir être présent à l'heure prévue. Lu et pris note, la CRA le remercie pour ce justificatif, l'informe qu'elle n'a pas eu connaissance de ce mail du 26.11. Transmission au pôle Désignations pour suite à donner.
- SASSI Julien : mail en date du 28.11 relatif aux demandes de sa mise en indisponibilité du 24.12 au 15.01.19 et de désignations adaptées en distance à compter du 10.12 pour être proche de sa famille qui va bientôt s'agrandir. Lu et pris note, la CRA le remercie pour ces informations. Transmises au Pôle désignations. Les membres de la CRA souhaitent aux futurs parents un excellent parcours final pour l'arrivée de leur seconde fille.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

CONVOCATION AU STAGE HIVERNAL DES ARBITRES FEMININES LE SAMEDI 15.12 A 08H30 AU CREPS DE ST-RAPHAEL

La CRA a fait parvenir par l'intermédiaire du CTRA, un mail transmis aux Arbitres de Ligue Féminines pour les informer de ce stage.

Liste des Arbitres convoqués :

PERCEPUSSE Maeva – DAAS Camille – GIURAN Bianca – BOURREQUAT Marjorie – MARIANZUCK Sabrina – PEREZ Marina.

DENEUVE Gaëtan, candidat Arbitre de Ligue ex-joueur, se joint à ce rassemblement dans le cadre de sa formation théorique.

PLATFORME DE FORMATION OCTOBRE = POINT SUR LE NOMBRE D'ARBITRES CONNECTES

Le CTRA Maxime APRUZZESE a fait un retour en CRA sur le bilan mensuel du mois d'Octobre au niveau de la participation des Arbitres à la formation continue proposée par voie informatique. Cette plateforme propose par mois et sur une durée de 9 mois à tous les Arbitres qui s'y connectent :

- 1 questionnaire de 20 questions
- 6 séquences vidéo à analyser
- 1 rapport disciplinaire

Sur le mois d'octobre, 62 Arbitres sur 160 (-3 par rapport à septembre) ont validé le questionnaire, soit 39% un taux trop faible et en baisse.

Sur les tests vidéo, 57 Arbitres (35%) ont répondu avec une note moyenne de 7.20 (sur septembre, 68 réponses avec une note moyenne de 7.30)

La CRA constate que les Arbitres de Ligue sont relativement peu réceptifs aux moyens de formation continue qui ont été mis en place par la CRA pour améliorer leur capital technique. Une relance sera faite dès le début de ce mois de décembre.

RAPPEL : MAIL ENVOYE A TOUS LES ARBITRES DE LIGUE POUR MISE EN APPLICATION DES RAPPORTS D'ARBITRAGE DEMATERIALISES SUR MyFFF

Les rapports d'Arbitrage d'après-match dématérialisés concernent UNIQUEMENT les matchs en COMPETITION LIGUE. Ils devront être établis à compter du 05.11 à partir de l'espace personnel MyFFF par chaque Arbitre. A partir de la rubrique « DESIGNATIONS » sur laquelle vous pouvez cliquer, sur le menu de droite, vous entrerez dans « mes rapports d'Arbitrage ». Vous pourrez saisir votre rapport comme habituellement, le fichier en pièce jointe du mail d'envoi comporte une notice explicative.

Ce fonctionnement est désormais obligatoire et s'applique à tous les matchs des compétitions Ligue.

Cette procédure est incluse dans le protocole de communication entre CRA et ARBITRES DE LIGUE consultable sur leur espace personnel MyFFF.

ENVOIS DE MAILS DES PROTOCOLES COMMUNICATION ARBITRES ET OBSERVATEURS

La CRA fera parvenir par mail à tous les Arbitres de Ligue le fichier PDF du PROTOCOLE COMMUNICATION ARBITRES à appliquer sur tout échange avec la CRA mais aussi pour les informer de leur mise à disposition du document sur le site de MyFFF rubrique « DOCUMENTS » ligne Ligue MEDITERRANEE.

La CRA fera parvenir par mail à tous les Observateurs de la Ligue le fichier PDF du PROTOCOLE COMMUNICATION OBSERVATEURS à appliquer mais aussi pour les informer de leur mise à disposition du document sur le site de MyFFF rubrique « DOCUMENTS », ligne Ligue MEDITERRANEE.

ANNUAIRE DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2018/2019

La CRA fera parvenir par mail à tous les Arbitres de Ligue, le fichier PDF regroupant la liste complète des Arbitres de Ligue pour la saison 2018/2019. La CRA demande à chacun des Arbitres de bien vouloir vérifier leurs données personnelles et de signaler par mail en retour toute anomalie éventuelle.

DECISIONS CRA

DECISION 29 – 04.12.2018 SUITE DECISION 23 – 23.11.2018 – Demande à tous les Arbitres du renvoi par mail des justificatifs relatifs à leur mise en indisponibilité dont le délai de prévenance à la CRA était inférieur à 20 jours

La CRA a constaté ce 04.12, le retour seulement par 4 Arbitres quant à la demande indiquée dans l'objet de cette décision.

Elle est dans l'expectative de traiter les 13 autres réponses en faisant remarquer aux Arbitres concernés que le délai imparti (03.12) est déjà dépassé.

Du fait de cette première application du RI relatif aux indisponibilités, la CRA ayant décidé de n'effectuer ce rappel qu'auprès des Arbitres ayant un délai de prévenance constaté inférieur à 16 jours, l'application intégrale de l'Article 55-2 du RI de la CRA et le contrôle des non-retours d'information demandée avec les conséquences liées au non-respect des obligations administratives dues à leur fonction seront effectifs.

DECISION 30 – 04.12.2018 SUITE DECISION 26 – 23.11.2018 – Situation de Julien DONADIO quant à sa situation après blessure et sa mise à disposition de la CDA du District GRAND VAUCLUSE

Suite à la réception par mail de la CDA du District GRAND VAUCLUSE du bilan positif sur le plan des matchs effectués et quant à sa motivation, la CRA a décidé de le convoquer pour passer les tests physiques en application de l'Article 22 Alinéa 3 du RI de la CRA et avant toute désignation en tant que JAL.

La CRA a informé l'Arbitre afin qu'il communique ses disponibilités horaires en semaine et a demandé au CTRA de pouvoir organiser à proximité de la Ligue, la séance des 2 tests physiques vitesse et TAISA et au plus tôt avant le 21.12.

DECISION 31 – 04.12.2018 SUITE DECISION 27 – 23.11.2018 – Situation d'Oussema LABIDI licenciée Arbitre de Ligue féminine

Suite à la réception par mail de la CDA du District GRAND VAUCLUSE de leur possibilité de pouvoir désigner Oussema LABIDI durant une période de 2 mois (Janvier et Février 2019) sur des matchs de D2 afin pouvoir reprendre l'arbitrage suite à son arrêt sabbatique, la CRA donne son accord. Au-delà du 24.02.2019, la CRA demandera à la CDA un retour sur les matchs effectués pour un potentiel retour en catégorie Féminines Ligue suite à la validation des tests physiques en application de l'Article 22 Alinéa 3 du RI de la CRA.

Sur cette éventualité, la CRA devra prévoir une session de ces tests physiques au plus tôt après le 24 février 2019, l'Arbitre en sera informée.

DECISION 32 – 04.12.2018 – 2° Suivi de Validation des Binômes sur désignations saison 2018/2019.

La CRA ayant reçu 3 mails en date du 26 et 28.11 concernant de nouvelles demandes de binômes en application de l'Article 46 du Règlement Intérieur de la CRA traitant de ce dispositif.

La CRA a décidé de ne pas donner une suite favorable au binôme avec Florian TAULIER (JAL) et Tarek BEN AMOR (AAR2) du fait de la catégorie JAL.

La demande de Stéphanie CHAZAL de pouvoir effectuer un binôme sur les matchs N3 avec Choukry GHZAL est validée.

La CRA procède à la mise à jour des binômes suivants pour la saison 2018/2019 et transmet le fichier au pôle Désignations.

BINÔMES VALIDES SAISON 2018/2019					PAR CRA MEDITERRANEE			
Arbitre Central		District	Catégorie	Particularité du Binôme	Arbitre Assistant		District	Catégorie
Nom	Prenom				Nom	Prenom		
SAADI	Fouzy	PROV	ER		GRUT	Antoine	PROV	AAR1
ABDELGHEFFAR	Amar	PROV	ER		ABBAD EL ANDALOUSSI	Marouane	PROV	AAR1
BENAISSI	Nabil	VAR	ER		BOUAKSA	Hakim	VAR	AAR1
AJJANI	Hicham	GV	R1		GHZAL	Chouky	GV	AAR1
YOUSSEF	Walid	CA	R2		DEGHDICHE	Amri	CA	AAR2
ROMERO	Antonio	PROV	R2	180 Kms MAXI	AMO	Alain	PROV	AAR2
DOUAY	Gaëtan	CA	R1		CHILOTTI	Sébastien	CA	AAR2
SASSI	Julien	CA	R1		LEPORATI	Loris	CA	AAR2
CHAZAL	Stéphanie	GV	ER		GHZAL	Choukry	GV	AAR1

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 04.12.2018

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations :

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019
- MILLET Valentin : jusqu'au 31.12
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 31.12
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 31.01.2019
- MARESNI Nabil : jusqu'au 31.12
- CHAKROUNI Khalid : jusqu'au 24.12
- FAREL Dany : jusqu'au 31.12
- YOUSSEF Walid : jusqu'au 19.01.2019
- BARHOUMI Bilel : jusqu'au 10.01.2019

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 04.12.2018

TABLEAU DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019 MISE A JOUR AU 04/12/2018					
DATE SAIS	NOM	PRENOM	DEBUT INDISPO	FIN INDISPO	MOTIF
27/11/2018	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
08/10/2018	AIT OUZDI	RACHID	23/11/2018	31/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
20/11/2018	AMMAR	MOEZ	16/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
08/11/2018	AMO	ALAIN	22/12/2018	30/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
22/11/2018	AMO	ADRIEN	22/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/11/2018	AMO	ALAIN	22/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
22/11/2018	AMZALLAG	SIMON	17/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/11/2018	BARHOUMI	BILEL	06/11/2018	07/12/2018	RAISON MEDICALE
24/11/2018	BAYARD	PHILIPPE	09/12/2018	09/12/2018	PRO -13H -20H
26/11/2018	BEN AMOR	TAREK	15/12/2018	15/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
13/10/2018	BERTRAND	VINCENT	15/12/2018	15/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
10/10/2018	BLIN	LORIS	19/12/2018	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
31/10/2018	BOGAERT	MATTHIEU	01/11/2018	31/12/2018	RAISON MEDICALE
27/08/2018	BOUREAU	PATRICE	20/12/2018	27/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
09/11/2018	BOURQUIN	MAGALI	09/11/2018	07/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/10/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	05/01/2019	06/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
27/10/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	08/12/2018	09/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
27/10/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	22/12/2018	23/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
15/11/2018	BOUZAHER	CHAFIK	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
11/10/2018	CAMPO	JULIEN	09/12/2018	09/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
29/11/2018	CAMPO	JULIEN	15/12/2018	24/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
15/11/2018	CHAHBI	HICHAM	15/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
17/11/2018	CHAKROUNI	KHALID	18/11/2018	24/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
21/11/2018	CLAVERIE	KESIAH	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
14/11/2018	DAHAS	SMAIN	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
26/11/2018	DAHAS	SMAIN	15/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
29/11/2018	D'ANTONIO	LIONEL	14/12/2018	30/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
29/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	16/12/2018	16/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
23/11/2018	DIJANE	JULLIEN	14/12/2018	14/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
23/11/2018	DIJANE	JULLIEN	21/12/2018	21/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
27/11/2018	DOUAY	KEVIN	15/12/2018	15/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
22/11/2018	EL MEDDAH	DJELLOUL	09/12/2018	09/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
24/11/2018	FABIANO	LUCAS	09/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
02/12/2018	GONCALVES	JORDAN	21/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
02/12/2018	GONCALVES	ANDY	21/12/2018	02/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/11/2018	GRAGLIA	JOFFRE	15/12/2018	17/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
19/11/2018	HENCK	GUILLAUME	22/12/2018	23/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
20/11/2018	JURADO	ALEXANDRE	22/12/2018	06/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/11/2018	KERBA	LYES HADJI	21/12/2018	28/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
30/11/2018	LARBI	SABER	16/12/2018	16/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
27/08/2018	LE TENNIER	SAMUEL	21/12/2018	04/01/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
29/10/2018	LE TENNIER	SAMUEL	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
02/11/2018	LERAY	BASTIEN	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
02/11/2018	LERAY	BASTIEN	15/12/2018	15/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
02/11/2018	LERAY	BASTIEN	22/12/2018	30/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
21/11/2018	LERAY	BASTIEN	16/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
07/11/2018	MARENI	NABIL	07/11/2018	31/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
02/11/2018	MARIC	ENZO	14/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
07/11/2018	MARINSALTI	ALEXIS	08/12/2018	11/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
12/10/2018	MILLET	VALENTIN	16/10/2018	31/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
19/10/2018	MONIOTTE	ALBAN	09/12/2018	17/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
10/11/2018	MORAND	CLEMENT	16/12/2018	16/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
05/11/2018	MOUDERY	PHILIPPE	09/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE ANNULE
26/11/2018	MOUDERY	PHILIPPE	16/12/2018	16/12/2018	PRO -08H - 12H
01/10/2018	PERCEPUSSE	MAEVA	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
25/11/2018	PERCEPUSSE	MAEVA	22/12/2018	22/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
17/11/2018	POREE	FABRICE	20/12/2018	28/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
20/11/2018	REGGABI	SABRI	07/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
26/11/2018	REVERBERI	LUCAS	16/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
15/11/2018	RIFFAUD	NOEL	21/12/2018	04/01/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/11/2018	ROMERO	ANTONIO	14/12/2018	17/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
07/11/2018	ROMERO	ANTONIO	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
28/11/2018	ROSSO	Llyod	09/12/2018	09/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
08/11/2018	SAADI	FOUZI	08/12/2018	08/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE 18 H 00
15/11/2018	SEVA	EMMANUEL	08/12/2018	08/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
10/10/2018	STRAMACCIONI	CLAUDE	15/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
20/11/2018	TREMELLA	ANTHONY	09/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
20/11/2018	TREMELLA	ANTHONY	16/12/2018	16/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
09/11/2018	VARGAS	GREGORY	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

Le stage Hivernal des Arbitres de Ligue FEMININES se déroulera le 15.12 au CREPS à SAINT-RAPHAEL.

Dates des prochaines réunions de CRA : 12.12 – 19.12

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 18h00 et prononce la fin de séance à 22h00.

**Prochaine réunion le
Mercredi 12 Décembre (Bureau Exécutif)**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**